



# Visite pour vendre avec bail commercial sans congès

Par **Pierlas**, le **28/02/2018** à **23:30**

Bonjour,

Je suis en bail commercial dans une résidence de tourisme. N'ayant plus de revenus suffisants je ne peux plus rembourser mon prêt. Après que tous les recours possibles aient échoués, la banque a tenté de vendre mon bien aux enchères sans y parvenir. Mon seul espoir serait d'arriver à vendre mon bien mais le gestionnaire me met les bâtons dans les roues en refusant que j'appose un panneau "à vendre" alors que le règlement de copropriété le permet. Il exige que toute visite se fasse en présence du syndic, et il n'accepte des visites que le samedi ce qui est incompatible avec les possibilités du notaire à qui j'ai confié la vente. Je précise que je n'ai pas pu sortir de mon bail et que tout acheteur devra reprendre mon bail, cette vente se fait donc sans congés donné au locataire

Quels sont mes droits de propriétaire qui a un besoin absolu de vendre ? quels textes puis-je invoquer ?

Que puis-je faire si ce litige continue ?